



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 12 janvier 2017 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 12 JANVIER 2017

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2016
 - b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire spéciale budget du 15 décembre 2016
 - c) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Cession des équipements de radiocommunication
 - c) Achat d'un habit de combat
 - d) Nominations des lieutenants intérimaires
5. Correspondance
6. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Dérogation mineure #2016-08
 - c) Dérogation mineure #2016-09
 - d) Dérogation mineure #2016-10
 - e) Avis de motion règlement de zonage numéro 289-100
 - f) Adoption du premier projet règlement de zonage numéro 289-100 (Zone Ra.24)
 - g) Avis de motion règlement de lotissement numéro 290-41
 - h) Adoption du premier projet de règlement de lotissement numéro 290-41 (zone Ra.24)
 - i) Demande d'autorisation: Installation d'une enseigne temporaire
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Achat flocon 260 antitartre pour l'année 2017
 - c) Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10
 - d) Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem
8. Comptes à payer (municipalité)
- a) Comptes à payer du mois de décembre 2016 payable en janvier 2017
 - b) Comptes à payer pour le mois de janvier 2017
 - c) Comptes payés durant le mois de décembre 2016
9. Comptes à payer (factures)
- a) Article Promotionnel Daniel Dupuis (2,301.34\$)
 - b) La boutique du plongeur (triton) Ltée (2,324.31\$)
 - c) MRC des Jardins-de-Napierville (2,775.00\$)
 - d) P. Baillargeon Ltée (2,941.81\$)
 - e) Disteau Inc. (3,334.06\$)
 - f) Fédération Québécoise des municipalités (3,408.73\$)
 - g) Telmatik (3,914.90\$)
 - h) SOLUTIONS Solu-NET Inc. (4,328.81\$)
 - i) Aréo-Feu (4,943.93\$)
 - j) Le buffet du chef (5,490.06\$)
 - k) Location Hewitt (5,936.17\$)
 - l) Hach Sales & Service Canada LP (6,383.44\$)
 - m) Les services EXP inc. (9,427.95\$)
 - n) Les avocats Le Corre & Associés, S.E.N.C.R.L (9,671.22\$)
 - o) Centre Sportif Regional Groupe DPJL (11,197.97\$)
 - p) Hewitt Équipement Limitée (14,744.00 \$)
 - q) PG Solutions Inc. (19,321.55\$)
 - r) Mines Seline, une division de K+S Sel Windsor Ltée (19,579.89\$)
 - s) CONT-A-C-T (39,091.50\$)
10. Permis d'exploitation de salles publiques
11. Ministère des Transports : Permis d'intervention
12. Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault
13. Programme Emploi-Été 2017
14. Demande de don ou commandite
- a) Compétition amicale d'athlètes de force
 - b) 25e édition Jeux des Aînés FADOQ
 - c) Laurence Dupont
 - d) École Daigneau: Persévérance scolaire
 - e) Apprendre en coeur
 - f) CPA de Napierville
 - g) 69e Groupe Scouts Napierville
 - h) Société Alzheimer Haut-Richelieu
 - i) Société d'Histoire des XI
 - j) Festival de la Saint-Valentin



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

15. Contribution financière
 - a) Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Infrastructures
 - b) Regroupement des personnes handicapées
16. Avis de motion: Règlement d'emprunt Programme TECQ 2014-2018
17. Contrat de cellulaire
18. Protocole d'entente: Commission scolaire des Grandes Seigneuries
19. Regroupement municipal
 - a) Dépôt de l'étude d'opportunité d'un regroupement
 - b) Regroupement municipal
20. Accès à la propriété: Janvier 2017
21. Varia
22. Public: Période de questions
23. Levée de l'assemblée

2017-01-001 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2017-01-001 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Adoption des procès- verbaux

Adoption des procès-verbaux

2017-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2016

Résolution #2017-01-002 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire spéciale budget du 15 décembre 2016

Résolution #2017-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire spéciale budget du 15 décembre 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire spéciale budget tenue le 15 décembre 2016.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-004
Adoption du
procès-verbal
de la séance
extraordinaire
du 15
décembre
2016

Loisirs

Rapport du
Directeur du
service des
loisirs

Incendie

Rapport du
Directeur du
service de
Sécurité
incendies

2017-01-005
Service de
Sécurité
incendies:
Cession des
équipements
de
radiocommuni
cation

Résolution #2017-01-004 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2016.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de janvier 2017.

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de janvier 2017.

Résolution #2017-01-005 : Service de Sécurité incendies: Cession des équipements de radiocommunication

CONSIDÉRANT qu'en 1996 les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Edouard et Saint-Philippe, sont devenues propriétaire chacun de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant pour les services d'incendie de ces municipalités;

CONSIDÉRANT qu'au fil du temps diverses actions ont été entreprises concernant les communications desservant les services de sécurité incendie de l'entraide des Grandes-Seigneuries et que le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de communication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie de La Prairie, Candiac/Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Châteauguay (Saint-Isidore) et Saint-Philippe/Saint-Mathieu et ne sont donc plus primordiaux pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Napierville, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Edouard, Saint-Jacques-le-Mineur, la Ville de Saint-Rémi et la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle, veulent maintenir actives ces équipements et installations de communication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maitresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que toutes les parties impliquées s'entendent concernant la cession et l'utilisation future de ces équipements de radiocommunications;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'entériner l'Entente de cession concernant les équipements de communication présents sur le site de Lafarge Canada et servant aux fins de radiocommunication aux services de sécurité incendie de l'Entraide-des-Grandes-Seigneuries.

D'autoriser la Mairesse ou le maire suppléant et la Directrice générale à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

2017-01-006
Service de
Sécurité
Incendies:
Achat d'un
habit de
combat

Résolution #2017-01-006 : Service de Sécurité Incendies: Achat d'un habit de combat

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à une dépense approximative de 2,500\$ pour l'achat d'un habit de combat;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-007
Service de
Sécurité
incendies:
Nominations
lieutenants
intérimaires

Résolution #2017-01-007 : Service de Sécurité incendies: Nominations lieutenants intérimaires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer une liste par priorité des lieutenants intérimaires;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De nommer les pompiers ci-dessous à titre de lieutenant intérimaire et ce dans l'ordre décrit:

Monsieur Vincent Ortuso
Monsieur Alexandre Rathé
Monsieur Gabriel Fredette
Monsieur David De Repentigny

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Correspondance

Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Un communiqué de l'Union des Municipalités du Québec concernant le dévoilement de la stratégie d'action jeunesse 2016-2021; un autre concernant le dévoilement d'un programme de formation ambitieux pour 2017 offert aux élus, élues et gestionnaires municipaux; un autre concernant la fin de la tournée 2016 du président de l'UMQ; un autre concernant le respect des compétences municipales; un autre concernant la forêt de l'UMQ obtenant des engagements clairs de la part du ministre Luc Blanchette; un autre concernant la fin de session parlementaire à Québec; un autre concernant la proximité reconnue des municipalités officiellement;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

un autre concernant la rencontre du Caucus des cités régionales de l'UMQ; un autre concernant la conférence municipale sur l'avenir du transport aérien en région; un autre concernant l'annulation de la tournée du président de l'UMQ à Saint-Hyacinthe; un autre concernant la fin de session parlementaire à la Chambre des communes; un autre concernant le remaniement ministériel à Ottawa.

Un communiqué de Presse de la **Fédération Québécoise des Municipalités** concernant le projet de loi 122, dont la FQM salue la relation renouvelée entre deux réels paliers de gouvernement; un autre concernant l'assemblée des MRC; un autre concernant le bilan de session parlementaire à Québec, un autre concernant l'entretien voirie d'hiver : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local; un autre concernant l'annonce de la mise sur pied de la Coopérative d'informatique municipale, un autre concernant l'information sur les programmes Québec branché et brancher pour innover; un autre concernant une invitation de la FQM envers les municipalités rurales du Québec à participer à l'appel de projets de Québec branché; un autre concernant une importante mobilisation à participer à une lettre relative au bois de chauffage; un autre concernant le désir de demander une écoute envers les ministres Paradis et Leitaou, à propos des taxes foncières agricoles.

Un communiqué du **réseau Biblio de la Montérégie** concernant le fonds Jeunesse CDJL dévoilant le nom des récipiendaires 2016 de son programme pour les bibliothèques rurales du Québec; un autre concernant le logiciel Manivelle; un autre pour remercier à la participation au programme coups de cœur des maires 2016.

Demande de don des **Scouts du Canada district Montérégie**

Une lettre du **Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire** concernant la demande d'un délai supplémentaire afin d'adopter les règlements d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville; une autre concernant la Résolution [2016-12-590-CISSS de la Montérégie-Ouest : Clinique médicale.

Une lettre de **Can Explore** concernant le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Lettre de **Monsieur Éric E. Gagnon** concernant le plan d'intervention sur les mesures compensatoires des débordements aux ouvrages de surverses.

Lettre de la **Chambre des communes** concernant le programme emplois d'été qui revient en force pour 2017; une autre concernant les 500 millions de \$ pour l'accès à Internet haute vitesse en milieu rural.

Lettre de la **Mutuelle des municipalités du Québec**, concernant la subvention en partenariat avec la COMBEQ; une autre concernant le Calendrier des formations MMQ 2017; une autre concernant une ristourne de 5 000 000 \$ à verser à ses membres sociétaires pour l'année 2016.

Vœux de Maitre Sylvie Desrochers, et Maitre Christine Bleau.

Lettre du **Ministère du développement durable**, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant le détail du calcul de la subvention pour 2016.

Lettre du **Service Santé et Services sociaux**, concernant la réception de la correspondance datée du 6 décembre.

Lettre de la **Firme Operasoft** concernant une évaluation.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Lettre de **Monsieur Stéphane Billette**, Député de Huntington accusant réception d'une lettre reçue.

Lettre de **Copicom** concernant le service sur les appareils de marque Sharo.

Demande d'aide financière pour le camp d'été Stimulation 2017.

Lettre de la **CCIHR**, concernant le RVER.

Lettre de **Forêts, Faune et Parcs** concernant un programme visant les projets innovants dans l'industrie des produits forestiers.

Rapport du **Refuge A.M.R.** pour le mois de novembre et du mois de décembre 2016.

Lettre du groupe **SYMAC**, machinerie agricole et spécialisée concernant une entente de la vente du garage de Napierville avec les Équipements Guillet Inc.

Rapport de la **Société d'habitation Québec** concernant des états financiers 2014.

Assemblée générale annuelle, le vendredi 9 décembre 2016, de la fondation du collège Valleyfield; une autre invitation à un 5 à 7 en art, le mardi le 6 décembre de la MRC des jardins-de-Napierville.

Invitation de la **Fédération Canadienne des municipalités** à une adhésion à leurs organismes pour l'année 2017-2018

Transmission des résolutions de **Saint-Cyprien-de-Napierville**, émisent lors de leur séance ordinaire du 13 décembre dernier.

Demande de commandite de **L'Association UPA** qui aura lieu le 4 avril 2017 pour le gala des Agristars 2017

Lettre de vœux émanant du **Club Quad les Patriotes** et du service **d'Action Bénévoles Au cœur du jardin**.

Lettre de **Ricova** concernant le remplacement de contenants pour les collectes municipales.

Lettre de **L'Association pulmonaire du Québec** concernant la campagne municipale contre le radon.

Lettre du **Transports mobilité durable et Électrification des transports** concernant le nouveau responsable de l'analyse des règlements municipaux au module des relations avec le milieu de la direction de la Montérégie.

Une lettre de **madame Catherine Émond** concernant une recommandation tant qu'aux micropuces pour les animaux de compagnies.

Fascicule publicitaire du **salon de l'ADMQ** concernant l'efficacité de temps de travail des employés aux travaux publics.

Lettre **Ateliers-conférences** dont le thème est : «A vos frigos pour les organisations ».

Lettre du **Ministère du patrimoine Canadien** concernant le défi de la fête de Canada.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Lettre du **Regroupement pour un Québec en santé** concernant un sondage effectué depuis le mois d'octobre 2016.

Invitation au vernissage **Vocation en Art** le jeudi 8 décembre de 17h à 19h au Carrefour Jeunesse-emploi Huntingdon; une autre **des Corps de cadets** le samedi 17 décembre à 15h à la parade de Noël et souper à la salle Léodore-Ryan à Lacolle; une autre de la **Chambre commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu**, sur le thème de Noël au complexe Sport-Absolu dès 17 h, le 15 décembre; une autre de la **Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu**, à l'hôtel Relais Gouverneur le 15 décembre à 11h 45 pour la rencontre de Monsieur Dominique Anglade;

Invitation de la **CDC** concernant le projet Autonomik le 17 janvier de 13h à 16h; une autre **de Loisir et Sport Montérégie** à une table régionale du loisir Estival 2017 le jeudi, 2 février au Centre Culturel France-Arbour dès 16h45; une autre à un souper se déroulant le 17 juin 2017 afin de fêter **les 25 anniversaire des jeux des aînés et le 45 anniversaire du bureau régional FADOCQ**; une autre à une inauguration au **Centre d'activités** et lancement surprise au 30 janvier 2017 à 17h au 101-G rue Lachapelle Est, Saint-Rémi; une autre du **Service Transport Routier du groupe Saint-Henri** qui organise leur 1^{er} édition du salon de l'entretien de flotte au Marriott château Champlain à Québec le 19 avril, et du 20 au 22 avril à la Place Bonaventure à Montréal.

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

2017-01-008 Dérogation mineure #2016-08

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de janvier 2017.

Résolution #2017-01-008 : Dérogation mineure #2016-08

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Madame Marie-Josée Bayeur et Monsieur Yves Tétreault et portant le numéro 2016-08 relativement aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 à l'égard des lots 346-P et 347-P situés au 249-251 rue Saint-Martin dans la zone Ra.14;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement au 249-251 rue Saint-Martin est problématique.

CONSIDÉRANT QUE l'allée de stationnement existante ne permet pas d'y stationner deux véhicules côtes-à-côtés.

CONSIDÉRANT QUE le ou les propriétaire de l'immeuble a soulevé la problématique à l'attention de la municipalité à l'automne 2015.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'allée de stationnement nécessite l'octroi d'une dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU avaient alors suggérés au propriétaire d'acquérir une partie du terrain voisin afin d'y aménager une nouvelle aire de stationnement avant d'évaluer la possibilité d'octroyer une dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE cette possibilité n'était pas possible pour les propriétaires concernés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'une demande formelle de dérogation mineure afin d'ajouter une case de stationnement de manière parallèle à la propriété est maintenant déposée.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise également l'agrandissement de l'entrée charretière ainsi qu'une coupe de trottoir afin que chaque manœuvre de véhicules dans les cases de stationnement soient autonome et ne nécessitent pas le déplacement des autres véhicules.

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une case supplémentaire de stationnement face à la galerie causerait une problématique reliée au déneigement puisque la longueur minimale de la case de stationnement ne serait pas conforme.

CONSIDÉRANT QUE la coupe de trottoir sera effectuée au frais du demandeur.

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la nouvelle case de stationnement nécessitera l'abattage de l'arbre présent devant la galerie.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure 2016-08 aux conditions suivantes:

- QU'un nouvel arbre soit planté en marge avant du terrain
- Qu'une bande de gazon soit maintenue entre la case de stationnement et l'emprise publique.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il y a eu intervention de Monsieur André Jr. Bélair.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Josée Bayeur et monsieur Yves Tétreault et portant le numéro 2016-08 permettant l'aménagement d'une aire de stationnement de manière parallèle à la façade de la propriété nécessitant un empiètement de l'entrée charretière de 5,5 mètres sur la façade de l'immeuble alors que le maximum permis est de 2,2 mètres selon l'article 10.8 du règlement de zonage numéro 289. La dérogation mineure permettra également l'agrandissement de l'entrée charretière ainsi qu'une coupe du trottoir afin que chaque manoeuvre de véhicules dans les cases de stationnement soient autonomes et ne nécessitent pas le déplacement des autres véhicules;

Il est également résolu que les conditions suivantes doivent être respectées:

- Un nouvel arbre soit planté en marge avant du terrain
- Une bande de gazon soit maintenue entre la case de stationnement et l'emprise publique
- Les frais relatifs à la coupe du trottoir soient défrayés par les demandeurs.

ADOPTÉE

2017-01-009
Dérogation
mineure
#2016-09

Résolution #2017-01-009 : Dérogation mineure #2016-09

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Madame Michaele Morin et portant le numéro 2016-09 relativement aux dispositions du règlement de lotissement numéro 290 à l'égard des lots 90-3 et 90-4-P situés au 246, rue Saint-Nicolas dans la zone résidentielle Ra.3;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à subdiviser la propriété du 246 rue Saint-Nicolas composée actuellement de deux parties de lots.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite avoir la possibilité de vendre le nouveau lot distinct actuellement vacant.

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté aura toutefois un frontage de 15.72 mètres au lieu de 18 mètres tel que prévu dans la zone Ra.16.

CONSIDÉRANT QUE le frontage du lot projeté fut déterminé en fonction de préserver la conformité de la construction existante avec la réglementation en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE certaines zones de la municipalité permettent déjà actuellement un frontage de 15.0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE quelques exemples de lots ayant un frontage comparables peuvent être cités dans ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE la réduction du frontage pour le lot projeté ne causerait pas de préjudices au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE cette demande répond également aux critères de densification présent dans le plan d'urbanisme ainsi que dans le schéma d'aménagement de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure 2016-09;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il y a eu intervention de Monsieur André Jr. Bélair.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Madame Michaelé Morin et portant le numéro 2016-09 permettant la réduction du frontage minimal du lot projeté 827 à 15,72 mètres au lieu de 18,0 mètres tel que prévu à l'annexe 2 du règlement de lotissement numéro 290 pour la zone Ra.3.

ADOPTÉE

2017-01-010
Dérogation
mineure
#2016-10

Résolution #2017-01-010 : Dérogation mineure #2016-10

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Hans Hadelmann et portant le numéro 2016-10 relativement aux dispositions du règlement de lotissement numéro 290 à l'égard des lots 134-1, 135-P ainsi qu'une partie non cadastrée situés au 131, rue de l'Église dans la zone commerciale Cb.70.;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à subdiviser la propriété du 131 rue de l'Église composée actuellement de deux parties de lots ainsi que d'une partie non-cadastrée.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite effectuer cette procédure afin d'être en mesure de léguer deux lots identiques à ses enfants.

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés auront toutefois un frontage de 19,81 mètres au lieu de 20 mètres tel que prévu dans la zone Cb.70.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE ce type de dérogation mineure fut déjà préalablement octroyé.

CONSIDÉRANT QUE la réduction du frontage pour les lots projetés ne causerait pas de préjudices au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure 2016-10;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Hans Hadelmann et portant le numéro 2016-10 permettant la réduction du frontage minimal des lots projetés 570 et 571 à 19.81 mètres au lieu de 20 mètres tel que prévu à l'annexe 2 du règlement de lotissement numéro 290 pour la zone Cb.70.

ADOPTÉE

2017-01-011
Avis de
motion
règlement de
zonage
numéro 289-
100

Résolution #2017-01-011 : Avis de motion règlement de zonage numéro 289-100

Avis de motion, avec dispense de lecture est donnée par monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 289-100 modifiant le règlement numéro 289 intitulé *Règlement de zonage*, tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra.24.

2017-01-012
Adoption du
premier
projet
règlement de
zonage
numéro 289-
100 (Zone
Ra.24)

Résolution #2017-01-012 : Adoption du premier projet règlement de zonage numéro 289-100 (Zone Ra.24)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 289-100 modifiant le règlement numéro 289 et ses amendements en vue de modifier les usages permis dans la Zone Ra. 24. Ce 1^{er} projet de règlement se lit comme suit:

1^{ER} PROJET **RÈGLEMENT NUMÉR 289-100**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET
SES AMENDEMENTS EN VUE DE
MODIFIER LES USAGES PERMIS
DANS LA ZONE RA 24.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2017;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-100 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra 24.**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 Le tableau de l'article 10.16 du règlement de zonage #289 intitulé Tableau des dispositions particulières aux zones résidentielles Ra, Rb et Rc relatif à la zone Ra 24 est modifié de la manière suivante:
 - 1° Par l'ajout de l'usage habitation de type unifamiliale jumelée.
 - 2° Par la modification des marges latérales applicables.

Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A

ARTICLE 10.16 TABLEAU DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES RÉSIDENTIELLES RA, RB ET RC.

	Ra.1 ³⁻²⁵
USAGES PERMIS (permis : *)	
Habitations	
Unifamiliales détachées	*
Unifamiliales jumelées	*
Unifamiliales contiguës	
Bi/trifamiliales détachées	
Bi/trifamiliales jumelées	
Multifamiliales détachées	
Multifamiliales jumelées	
Logement supplémentaire voir 10.2)	
Entreprises artisanales (voir 10.4)	
HAUTEUR MAXIMALE	
En mètres	10,5
En planchers	2



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

GABARIT DE BÂTIMENT	
Superficie minimum en mètres carrés	
Superficie maximum en mètres carrés	
Largeur minimum en mètres pour unifamiliale isolée :	7.0
Largeur minimale en mètres pour unifamiliale jumelée	6.0
TYPE D'IMPLANTATION	
Isolé	*
Jumelé	*
Contigu	
Bi/trifamilial	
MARGES MINIMALES (voir 10.5)	
Avant	7.0
Latérales	
Unifamiliale détachée	1.5/1.5
Unifamiliale Jumelée	1.5/1.5
Arrière	8.5

3 : Règlement 289-21 adopté le 27-10-1997
25 : Règlement 289-97 adopté le 2 juillet 2015

ADOPTÉE

2017-01-013
Avis de
motion
règlement de
lotissement
numéro 290-
41

Résolution #2017-01-013 : Avis de motion règlement de lotissement numéro 290-41

Avis de motion, avec dispense de lecture est donnée par monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 290-41 modifiant le règlement numéro 290 intitulé *Règlement de lotissement*, tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra.24.

2017-01-014
Adoption du
premier projet
de règlement
de lotissement
numéro 290-41

Résolution #2017-01-014 : Adoption du premier projet de règlement de lotissement numéro 290-41

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 290-41 modifiant le règlement numéro 290 et ses amendements en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra.24.

1^{ER} PROJET
RÈGLEMENT NUMÉRO 290 – 41

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #290
ET SES AMENDEMENTS EN VUE DE
L'HARMONISER AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE #289-100
CONCERNANT LA MODIFICATION
DES USAGES PERMIS DANS LA
ZONE Ra.24



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2017;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 290-41 modifiant le règlement #290 intitulé « Règlement de lotissement », tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage #289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra 24.**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 L'annexe 2, intitulé **Dimensions minimales des lots** est modifié de la manière suivante :

1° Par la modification de la zone Ra. 24 en y modifiant les dispositions relativement à la largeur frontale minimale et la superficie minimale des lots pour les maisons unifamiliales jumelées.

Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A

Tableau des dispositions minimales des lots

Zone	Largeur frontale minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale
Ra.24 ³⁵			
Unifamiliale détachée	18m.	28m.	600m ²
Unifamiliale jumelée	10m.	28m.	300m ²

35 : Règlement 290-41, modifiant le règlement no. 290 intitulé « Règlement de Lotissement », tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage 289-100 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra. 24.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-015 Demande d'autorisation: Installation d'une enseigne temporaire

Résolution #2017-01-015 : Demande d'autorisation: Installation d'une enseigne temporaire

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise locale L.B. Production organise le salon de la mariée qui aura lieu le 11 et 12 mars 2017 au centre communautaire de la municipalité de Napierville.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de L.B. Production a fait une demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne lumineuse au centre communautaire pour la durée de son événement.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser L.B. Production à procéder à l'installation d'une enseigne lumineuse au centre communautaire de la municipalité de Napierville pour la durée de son événement, le salon de la mariée, qui aura lieu le 11 et 12 mars 2017.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de janvier 2017.

2017-01-016 Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre

Résolution #2017-01-016 : Travaux publics: Achat flocon 260 antitartre

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à acheter, selon les besoins, des flocons 260 antitartre pour les unités de filtration de l'usine d'eau potable tout au long de l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-01-017 Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10

Résolution #2017-01-017 : Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau mais que l'ensemble de ses paramètres jumelé à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive au pour le système de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Environor Canada inc.* a produit une offre de service pour ce produit au coût de 8,019\$ plus les taxes et le transport;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres de produit ENV24P10 auprès de la compagnie Environor Canada inc. au montant de 8,019\$ plus les taxes et le transport qui servira pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-018
Dépôt de
neiges usées :
Suivi de la
qualité de
l'eau par
TechnoRem

Résolution #2017-01-018 : Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit un site de dépôt de neiges usées dans un des étangs non utilisé pour le traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du Ministère de l'Environnement, un suivi de la qualité des eaux souterraine et de surface dudit site doit être effectué à tous les ans.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au prélèvement d'échantillon dans les trois puits d'observation approximités du site de dépôt de neiges usées conformément au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement.

CONSIDÉRANT QUE la firme « TechnoRem » a produit une offre de services pour les prélèvements, analyses et rapport pour l'année 2017 au coût de 2,578\$ plus les taxes en date du 11 janvier 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de TechnoRem au coût de 2,578\$ plus les taxes pour les services ci-haut décrits pour l'année 2017.

ADOPTÉE

Comptes à
payer
(municipalité)

Comptes à payer (municipalité)

2017-01-019
Comptes à
payer du mois
de décembre
2016 payable
en janvier
2017

Résolution #2017-01-019 : Comptes à payer du mois de décembre 2016 payable en janvier 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2016 payable en janvier 2017 soit:

Municipalité au montant de 67,160.79\$

Bibliothèque au montant de 790,91\$

Loisirs au montant de 12,507.59\$

Incendie au montant de 9,795.31\$

Salaires des pompiers pour le mois de décembre 2016: 22,513.43\$

ADOPTÉE

2017-01-020
Comptes à
payer pour le
mois de
janvier 2017

Résolution #2017-01-020 : Comptes à payer pour le mois de janvier 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de janvier 2017 soit:

Municipalité au montant de 58,319.13\$

Bibliothèque au montant de 373.53\$

Loisirs au montant de 776.56\$

Incendie au montant de 743.34\$

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-021

**Comptes
payés durant
le mois de
décembre
2016**

Résolution #2017-01-021 : Comptes payés durant le mois de décembre 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de décembre 2016 soit:

Municipalité au montant de 135,433.27\$
Bibliothèque au montant de 2,662.87\$
Loisirs au montant de 18,145.30\$
Incendie au montant de 2,135.97\$

ADOPTÉE

**Comptes à
payer
(factures)**

Comptes à payer (factures)

2017-01-022

**Comptes à
payer: Article
Promotionnel
Daniel Dupuis**

Résolution #2017-01-022 : Comptes à payer: Article Promotionnel Daniel Dupuis

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Article Promotionnel Daniel Dupuis* au montant de 2,301.34\$ pour l'achat d'uniformes pour les pompiers suivant la facture numéro 15139.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-023

**Comptes à
payer: La
boutique du
plongeur
(triton) Ltée
(2,324.31\$)**

Résolution #2017-01-023 : Comptes à payer: La boutique du plongeur (triton) Ltée (2,324.31\$)

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *La boutique du plongeur (triton) Ltée* au montant de 2,324.31\$ représentant une inspection visuelle, l'entretien et des réparations sur le camion #1634 suivant la facture numéro 185183.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-024

**Comptes à
payer: MRC
des Jardins-
de-Napierville**

Résolution #2017-01-024 : Comptes à payer: MRC des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *MRC des Jardins-de-Napierville* au montant de 2,775\$ représentant la quote part de trois candidats pour la formation de pompiers autopompe Napierville 2016 suivant la facture numéro 4117.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-025

**Comptes à
payer: P.
Baillargeon
Ltée**

Résolution #2017-01-025 : Comptes à payer: P. Baillargeon Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *P. Baillargeon Ltée* au montant de 2,941.81\$ représentant l'achat d'abrasif pour la voirie suivant la facture numéro 222887.

ADOPTÉE

2017-01-026

**Comptes à
payer:
Disteau Inc.**

Résolution #2017-01-026 : Comptes à payer: Disteau Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Disteau Inc.* au montant de 3,334.06\$ représentant le raccordement d'aqueduc temporaire pour le remplacement d'une vanne maîtresse sur le réseau d'aqueduc suivant la facture numéro 000925.

ADOPTÉE

2017-01-027

**Comptes à
payer:
Fédération
Québécoise
des
municipalités**

Résolution #2017-01-027 : Comptes à payer: Fédération Québécoise des municipalités

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Fédération Québécoise des municipalités* au montant de 3,408.73\$ représentant l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2017 suivant la facture numéro 17-616.

ADOPTÉE

2017-01-028

**Comptes à
payer:
Telmatik**

Résolution #2017-01-028 : Comptes à payer: Telmatik

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Telmatik* au montant de 3,914.90\$ représentant les frais annuels pour le système d'alerte aux citoyens du 01 janvier au 31 décembre 2017 suivant la facture numéro 162749.

ADOPTÉE

2017-01-029

**Comptes à
payer:
Solutions
Solu-NET Inc.**

Résolution #2017-01-029 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET Inc.* au montant de 4,328.81\$ représentant l'entretien du centre communautaire du 26 novembre au 31 décembre 2016 suivant la facture numéro 2072.

ADOPTÉE

2017-01-030

**Comptes à
payer: Aréo-
Feu**

Résolution #2017-01-030 : Comptes à payer: Aréo-Feu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aéro-Feu* au montant de 4,943.93\$ pour l'achat de deux habits de combats pour les services de sécurité incendies suivant la facture numéro 268974.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-031
Compte à
payer: Le
buffet du chef

Résolution #2017-01-031 : Compte à payer: Le buffet du chef

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le buffet du chef* au montant de 5,490.06\$ pour le souper de Noël des personnes du 3ème âge ayant eu lieu le 11 décembre 2016 suivant la facture numéro 5491.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-032
Comptes à
payer:
Location
Hewitt Inc.

Résolution #2017-01-032 : Comptes à payer: Location Hewitt Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *Location Hewitt Inc.* au montant de 5,936.17\$ pour la location d'une rétrocaveuse pendant la réparation de l'unité #21 suivant les factures numéro 5222760 001, 5222760 002, 5222760 003 et 5222760 004.

ADOPTÉE

2017-01-033
Comptes à
payer: Hach
Sales &
Service
Canada LP

Résolution #2017-01-033 : Comptes à payer: Hach Sales & Service Canada LP

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Hach Sales & Service Canada LP* au montant de 6,383.44\$ pour la calibration et la réparation des appareils de lecture en continue et portatif de l'usine de filtration suivant la facture numéro 134899.

ADOPTÉE

2017-01-034
Comptes à
payer: Les
services EXP
inc.

Résolution #2017-01-034 : Comptes à payer: Les services EXP inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Services EXP Inc.* au montant de 9,427.95\$ pour la préparation des documents d'appels d'offres et du suivi des travaux relativement au contrat du déplacement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur des loisirs suivant la facture numéro 350108.

ADOPTÉE

2017-01-035
Comptes à
payer: Les
avocats Le
Corre &
Associés,
S.E.N.C.R.L

Résolution #2017-01-035 : Comptes à payer: Les avocats Le Corre & Associés, S.E.N.C.R.L

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les avocats Le Corre & Associés, S.E.N.C.R.L* au montant de 9,671.22\$ représentant les honoraires et les frais pour les négociations des pompiers suivant la facture numéro 0000044629.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-036
Comptes à
payer: Centre
Sportif
Regional
Groupe DPJL

Résolution #2017-01-036 : Comptes à payer: Centre Sportif Regional Groupe DPJL

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre Sportif Régional Groupe DPJL* au montant de 11,197.97\$ représentant la location de glace pour le patin et le hockey libre du 29 août au 31 décembre 2016 suivant la facture numéro 2296.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-037
Comptes à
payer: Hewitt
Équipement
Limitée

Résolution #2017-01-037 : Comptes à payer: Hewitt Équipement Limitée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Hewitt Équipement Limitée* au montant de 14,744.00\$ pour la réparation de la transmission de l'unité #21 suivant la facture numéro 9100413353.

ADOPTÉE

2017-01-038
Comptes à
payer: PG
Solutions Inc.

Résolution #2017-01-038 : Comptes à payer: PG Solutions Inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de *PG Solutions Inc.* au montant total de 19,321.55\$ pour le renouvellement des contrats d'entretien et le soutien des applications pour l'année 2017 suivant les factures numéro CESA21006 et CESA21524.

ADOPTÉE

2017-01-039
Comptes à
payer: Mines
Seline, une
division de
K+S Sel
Windsor Ltée

Résolution #2017-01-039 : Comptes à payer: Mines Seline, une division de K+S Sel Windsor Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *Mines Seline, une division de k+S Sel Windsor Ltée* au montant total de 19,579.89\$ pour l'achat de sel de voirie pour l'année 2017 suivant les factures numéro 5300273867 et 5300273628.

ADOPTÉE

2017-01-040
Comptes à
payer:
CONT-A-C-T
Technologies

Résolution #2017-01-040 : Comptes à payer: CONT-A-C-T Technologies

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *CONT-A-C-T Technologies* au montant total de 39,091.50\$ pour l'achat des contrôleurs à vitesses variables au poste de distribution d'eau potable suivant les factures numéro 163609 et 163718 ainsi que pour le remplacement de l'automate au poste de pompage principal des eaux usées suivant les factures numéro 163610 et 163768.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-041

**Permis
d'exploitation
de salles
publiques**

Résolution #2017-01-041 : Permis d'exploitation de salles publiques

CONSIDÉRANT QU'un permis d'exploitation de salle publique doit être émis par la municipalité afin d'obtenir le permis de boisson nécessaire lors de réception.

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, le Chalet des Loisirs et le Centre Sportif Régional Louis-Cyr louent leurs salles pour des réceptions.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que des permis d'exploitation de salle publique soient accordés pour le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et pour le Centre Sportif Régional Louis-Cyr pour l'année 2017 et que ces permis portent respectivement les numéros 101, 102 et 103.

ADOPTÉE

2017-01-042
**Ministère des
Transports :
Permis
d'intervention**

Résolution #2017-01-042 : Ministère des Transports : Permis d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce Ministère;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville demande au Ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaires pour les travaux qu'elle devra exécuter et qu'elle autorise Monsieur Serge Bouchard, directeur des travaux publics, à signer ces permissions de voirie et ces permis d'intervention;

Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

ADOPTÉE

2017-01-043
**Site web:
Renouvellement contrat
de Monsieur
Raymond
Archambault**

Résolution #2017-01-043 : Site web: Renouvellement contrat de Monsieur Raymond Archambault

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité est terminé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Archambault accepte de renouveler son contrat pour l'année 2017 aux mêmes termes et conditions que celui de 2016;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par Monsieur Archambault;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De renouveler le contrat de Monsieur Raymond Archambault pour la mise à jour du site internet de la municipalité aux mêmes termes et conditions que celui de 2016, à savoir au taux horaire de 20\$.

Il est également résolu d'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, le contrat d'engagement à intervenir entre la municipalité et Monsieur Raymond Archambault.

ADOPTÉE

2017-01-044 Programme Emploi-Été 2017

Résolution #2017-01-044 : Programme Emploi-Été 2017

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

1. Que la municipalité de Napierville accepte la responsabilité du projet «Programme Emploi été» pour le service des loisirs ainsi que pour les travaux publics de la municipalité de Napierville et que Madame Chantale Pelletier, mairesse et/ou Madame Julie Archambault, directrice générale, est/sont autorisé(s) au nom de la municipalité de Napierville à signer tout document officiel concernant le dit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

2. Que la municipalité de Napierville s'engage par son (ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2017-01-045 Demande de don ou commandite: Compétition amicale d'athlètes de force

Résolution #2017-01-045 : Demande de don ou commandite: Compétition amicale d'athlètes de force

CONSIDÉRANT QU'il y aura compétition amicale d'athlètes de force le 3 juin 2017 à Saint-Cyprien de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le comité CAAF Louis-Cyr a sollicité la Municipalité de Napierville afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE toute la population sera conviée à cet événement familial et qu'il contribue à remémorer les origines de Louis-Cyr dans notre communauté;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De verser à la CAAF un montant de 4,000\$ afin de contribuer, en partie, au paiement de la location du chapiteau qui sera installé lors de la compétition amicale de force;

Il est également résolu que la Municipalité de Napierville s'engage à fournir gratuitement les gradins et tables nécessaires à l'événement.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-046
Demande de
don ou
commandite:
Club Fadoq
Napierville

Résolution #2017-01-046 : Demande de don ou commandite: Club Fadoq Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'Âge d'Or du Québec région Rive-Sud Suroît organise sa 25e édition des jeux des aînés;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du Club Fadoq de Napierville participeront à ces jeux qui auront lieu du 1er au 17 mai 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ au Club Fadoq Napierville afin de les aider à défrayer les coûts d'inscription à ces jeux.

ADOPTÉE

2017-01-047
Demande de
don ou
commandite:
Laurence
Dupont

Résolution #2017-01-047 : Demande de don ou commandite: Laurence Dupont

CONSIDÉRANT QUE Madame Laurence Dupont, résidente de Napierville effectue présentement des études collégiales au cégep de Saint-Laurent en technique d'intervention en loisirs;

CONSIDÉRANT QU'elle doit effectuer des stages et que l'un d'entre eux est en coopération internationale avec l'organisme SUCO et qu'elle doit amasser 1,600\$ pour rendre se stage possible;

CONSIDÉRANT QUE le stage comprend six fins de semaine de formation et un séjour de 70 jours au Pérou;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 150\$ à madame Laurence Dupont, résidente de Napierville pour représenté la municipalité de Napierville lors d'un stage international au Pérou pour ces études collégiales en technique d'intervention en loisirs.

ADOPTÉE

2017-01-048
Demande de
don ou
commandite:
École
Daigneau
persévérance
scolaire

Résolution #2017-01-048 : Demande de don ou commandite: École Daigneau persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE l'École Daigneau souhaite refaire dans le cadre des journées de la persévérance scolaire la distribution de biscuits par des représentants de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Comité persévérance, réussite éducative et sociale ne bénéficie pas d'une subvention cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'École Daigneau demande la participation financière de la municipalité de Napierville pour l'achat de biscuits;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 265,59\$ pour l'achats de biscuits pour 480 élèves dans le cadre des journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-049
Demande de
don ou
commandite:
Apprendre en
cœur

Résolution #2017-01-049 : Demande de don ou commandite: Apprendre en cœur

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Apprendre en cœur » est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme désire poursuivre le projet du camp Stimulation, offrant aux enfants de 3 à 5 ans des activités ludiques en stimulation du langage durant huit semaines.

CONSIDÉRANT QU'en 2016, 39 enfants ont participé à ce camp;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière en date du 13 décembre 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 2,760\$ à l'organisme Apprendre en cœur afin de les aider à reconduire le camp d'été Stimulation pour 2017.

ADOPTÉE

2017-01-050
Demande de
don ou
commandite:
CPA de
Napierville

Résolution #2017-01-050 : Demande de don ou commandite: CPA de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage Artistique de Napierville organise sa revue sur glace 2017;

CONSIDÉRANT QU'un programme souvenir sera remis à tous les spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE c'est un organisme à but non lucratif;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 125\$ pour une demi-page dans le programme-souvenir de la revue sur glace 2017 du Club de Patinage Artistique de Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-051
Demande de
don ou
commandite:
69e Groupe
Scouts
Napierville

Résolution #2017-01-051 : Demande de don ou commandite: 69e Groupe Scouts Napierville

CONSIDÉRANT QUE le 69e Groupe Scouts Napierville du District Montérégie est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la municipalité en novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettra de faire bénéficier les jeunes scouts d'équipements adéquats, de suivre des formations ainsi que mettre en oeuvre un projet nécessitant des moyens financiers;

CONSIDÉRANT QUE 19 enfants de Napierville font partie du mouvement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'octroyer la somme de 570\$ au 69e Groupe Scouts Napierville représentant un montant de 30\$ par enfant de Napierville.

ADOPTÉE

2017-01-052
Demande de
don ou
commandite:
Société
Alzheimer
Haut-
Richelieu

Résolution #2017-01-052 : Demande de don ou commandite: Société Alzheimer Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT la demande de don reçu de la Société Alzheimer Canada relativement au tournoi amical de curling qui aura lieu le 18 février 2017;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ à la Société Alzheimer du Haut-Richelieu à titre de don afin de manifester notre appui à la lutte contre l'Alzheimer.

ADOPTÉE

2017-01-053
Demande de
don ou
commandite:
Société
d'Histoire des
XI

Résolution #2017-01-053 : Demande de don ou commandite: Société d'Histoire des XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoires des XI a été fondé pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 300\$ à la Société d'Histoire des XI pour l'année 2017 afin de les aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

2017-01-054
Demande de
don ou
commandite:
Festival de la
Saint-Valentin

Résolution #2017-01-054 : Demande de don ou commandite: Festival de la Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Saint-Valentin en collaboration avec la Fondation des maladies du coeur se tiendra du 7 au 14 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE durant ce festival un souper Amour et Amitié est organisé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 260\$ au Festival de la Saint-Valentin représentant l'achat de 4 billets pour ledit souper.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Contribution financière

2017-01-055 Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Contribution financière infrastructures

2017-01-056 Contribution financière: Regroupement des personnes handicapées

Contribution financière

Résolution #2017-01-055 : Centre Sportif Régional Groupe DPJL: Contribution financière infrastructures

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente relative à l'aide financière municipale est intervenue entre les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Valentin, Canton de Hemmingford et le Centre Sportif Régional Groupe DPJL;

CONSIDÉRANT QU'il y a 90 enfants de Napierville inscrits au Hockey Mineur de Beaujeu et 29 enfants de Napierville inscrits au CPA de Napierville pour la saison 2016-2017 suivant listes fournies par lesdits organismes.

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité de Napierville pour l'année 2017 relativement à la réparation de la zamboni et au remplacement du système de refroidissement de la glace s'élève à 13,233.23\$;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 29,893.23\$ au Centre Sportif Régional Groupe DPJL représentant l'aide financière accordée pour l'année 2017 soit 12,600\$ pour le Hockey Mineur de Beaujeu, 4,060\$ pour le CPA de Napierville et 13,233.23\$ pour la contribution au remplacement des infrastructures.

ADOPTÉE

Résolution #2017-01-056 : Contribution financière: Regroupement des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit le *Regroupement des personnes handicapées-Région du Haut-Richelieu inc.* à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées le 11 novembre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 9,235\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Napierville pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9,235\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Napierville et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2017-01-057
Avis de
motion:
Règlement
d'emprunt
Programme
TECQ 2014-
2018

Résolution #2017-01-057 : Avis de motion: Règlement d'emprunt Programme TECQ 2014-2018

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement d'emprunt pour le Programme TECQ (2014-2018).

2017-01-058
Contrat de
cellulaire

Résolution #2017-01-058 : Contrat de cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la majorité des contrats de cellulaires sont échus depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes satisfaits du service obtenus chez notre fournisseur actuel, soit Telus mobilité;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le contrat de service de téléphones cellulaires auprès du fournisseur Telus mobilité pour un montant mensuel approximatif de 600\$ plus les taxes et ce pour une durée de 36 mois.

ADOPTÉE

2017-01-059
Protocole
d'entente:
Commission
scolaire des
Grandes
Seigneuries

Résolution #2017-01-059 : Protocole d'entente: Commission scolaire des Grandes Seigneuries

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente doit être conclue entre la municipalité de Napierville et la Commission Scolaire des Grandes Seigneuries pour l'utilisation des terrains et équipements municipaux et scolaires.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Mairesse, Chantale Pelletier ou son remplaçant, et la directrice-générale, Julie Archambault à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, ce protocole d'entente et tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

Regroupement
municipal

Regroupement municipal

Dépôt de
l'étude
d'opportunité
de
regroupement

Dépôt de l'étude d'opportunité de regroupement

La Directrice générale dépose au conseil municipal copie de l'étude d'opportunité d'un regroupement entre les municipalité de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

2017-01-060
Regroupement
municipal

Résolution #2017-01-060 : Regroupement municipal

CONSIDÉRANT QU'UNE étude d'opportunité de regroupement fût déposée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en décembre 2016;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement entraînerait la perte d'en-lieu de taxes, la perte de subvention à l'entretien du réseau routier local, la perte de subvention per capita relative à la TECQ, l'augmentation non justifiée de la tarification liée au service de la Sûreté du Québec, l'augmentation injustifiée de la tarification liée au Réseau-Biblio;

CONSIDÉRANT QUE cette étude d'opportunité de regroupement entre les deux municipalités ne se soit pas montrée assez concluante pour poursuivre la démarche, mais offre des pistes de réflexion intéressantes concernant celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'IL serait opportun de prendre acte de l'étude d'opportunité de regroupement pour travailler à l'amélioration des différents aspects menant à un regroupement;

CONSIDÉRANT QU'IL serait opportun pour les deux municipalités de développer des mécanismes de rapprochement sur les dossiers communs;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités vont mettre en place les mécanismes visant la coordination dans les différents dossiers communs aux deux municipalités;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville mettent conjointement un terme au processus de regroupement actuel entre les deux municipalités;

Que les deux municipalités avisent le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire de leur décision commune de mettre un terme à la démarche actuelle menant à un regroupement des deux municipalités;

Que les deux municipalités maintiennent les comités conjoints déjà existants et qu'elles créent, si besoin, de nouveaux comités concernant les sujets communs ayant été identifiés afin de paver la voix pour une démarche de regroupement dans les années à venir;

Que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

ADOPTÉE

2017-01-061
Accès à la
propriété:
Janvier 2017

Résolution #2017-01-061 : Accès à la propriété: Janvier 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versé aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois de janvier 2017 soit:

-Madame Geneviève Larose (3,000\$)

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Varia

Public: Période de questions

2017-01-062 Levée de l'assemblée

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Monsieur André Jr. Bélair, Monsieur Serge Couture et Madame Isabelle Lalonde

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2017-01-062 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h44.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE